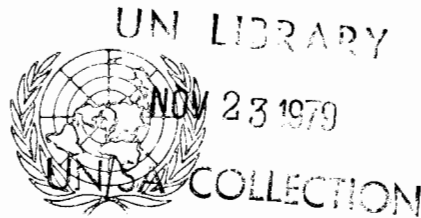




NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.2/34/15  
21 novembre 1979  
ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-quatrième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 71 de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE  
NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Déclaration prononcée par M. Mohamed Habib Gherab,  
Secrétaire général de la Conférence des  
Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles  
et renouvelables, devant la Deuxième Commission,  
le 19 novembre 1979.

Il y a 11 mois, l'Assemblée générale décidait par sa résolution 33/148 la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et engageait le processus de préparation d'une telle conférence. Elle définissait le champ d'action de la Conférence quant aux sources d'énergie que la Conférence devrait examiner dans son cadre et aux principaux moyens techniques qui devraient permettre l'évaluation des promesses que recèlent ces sources. Il fallait, pour ce faire, réunir huit groupes techniques d'experts que le Secrétaire général était appelé à désigner sur la base de recommandations faites par les gouvernements. Les connaissances techniques des experts ainsi que les considérations relatives à la répartition géographique devaient constituer la base des nominations qui seraient faites par le Secrétaire général.

Dans sa résolution 33/148, l'Assemblée a sollicité la coopération et le soutien des autres organisations du système des Nations Unies. Je suis heureux de pouvoir vous informer que j'ai obtenu les assurances les plus fermes quant à une telle coopération et à un tel soutien. Nous avons tenu, en mars et octobre de cette année, deux réunions de travail interagences, au niveau des spécialistes, et nous avons également engagé des discussions bilatérales très utiles avec plusieurs des organisations les plus concernées par la question qui fait l'objet de la Conférence. J'ai eu moi-même l'occasion de rendre visite, cet été, aux directeurs généraux de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'UNESCO, et j'ai pu m'assurer de leur volonté réelle de coopération.

---

\* Distribuée conformément à la décision prise par la Commission à sa 44ème séance, tenue le 19 novembre 1979.

Il nous faut à ce sujet bien admettre qu'une conférence comme celle que nous préparons ne peut en aucun cas être une entreprise unilatérale, qu'elle doit franchement compter sur le soutien des organisations du système, qu'elle doit tenir pleinement compte de leur expérience et de leur compétence ainsi que de leurs programmes de travail en cours. Parce que telle est la situation, nous nous en sommes, par exemple, remis à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour entreprendre, pour la Conférence, l'étude sur l'énergie des animaux de trait, et accueillir, à Rome, la réunion du groupe technique d'experts sur le bois de chauffage et le charbon de bois, alors que l'UNESCO, en plus de ce qu'elle a fait en accueillant à son siège la réunion technique d'experts dont je vous ai parlé tout à l'heure, se prépare à accueillir, l'année prochaine, la deuxième session du Groupe technique d'experts sur l'énergie solaire et envisage de faire une contribution significative aux études spéciales sur l'information d'une part, l'éducation et la formation de personnel qualifié dans l'examen des questions énergétiques d'autre part. Je profite de cette occasion pour affirmer clairement que l'ensemble du système, y compris la Banque mondiale, par exemple, et les organismes des Nations Unies mêmes, telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Nations Unies des établissements humains (Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de même, bien entendu, que les commissions régionales, manifeste de façon tangible sa volonté de coopération et de soutien.

Je suis certain que le processus préparatoire en vue de cette conférence fournira l'occasion d'un effort collectif majeur de la part du système et que beaucoup des problèmes traditionnels de coordination qui ont parfois été un sujet de préoccupation dans le fonctionnement du système dans ce domaine seront résolus. Dans ce contexte, et dans le cadre plus précis du paragraphe 6 du dispositif de la résolution 33/148, il est tout à fait indiqué que je rende hommage au Directeur général pour le développement et à la coopération économique internationale pour les conseils qu'il nous prodigue au cours de ce processus préparatoire. J'ai pu mesurer à quel point m'est utile le fait de pouvoir faire appel à ses conseils et de compter sur son soutien, ces derniers mois, depuis ma nomination comme Secrétaire général de la Conférence.

Le Secrétariat a essayé de profiter de l'expertise disponible dans différents pays concernant les différents domaines qui nous intéressent. Nous avons fait appel à environ 30 consultants de diverses nationalités pour préparer des études de base à partir desquelles les groupes techniques d'experts pourraient commencer leur travail.

Je tiens, à ce propos, à mentionner la contribution précieuse reçue, au cours de cette phase initiale, du Département de la coopération technique pour le développement et en particulier du Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports.

Je n'ai pas besoin de souligner ici un fait très largement connu, à savoir que les efforts majeurs de recherche, de mise au point et de développement des diverses sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur lesquelles doit se pencher la Conférence se trouvent menés dans les pays développés. C'est là assurément une occasion tout à fait particulière pour puiser dans le savoir-faire technique des pays développés au profit des pays en développement. Mais il faut également souligner que cette concentration considérable de moyens par les pays développés reflète l'importance vitale que représentent pour leur économie les solutions recherchées dans ce domaine.

Je ne serais pas tout à fait franc si je n'admettais pas que notre travail durant cette première année a rencontré plusieurs obstacles. Beaucoup d'entre vous se souviennent certainement de mon rapport au Conseil économique et social du mois de juillet 1/, dans lequel j'indiquais qu'après deux appels par le Secrétaire général, 44 candidatures seulement, aux groupes techniques d'experts, avaient été jusqu'à ce moment là reçues des Etats Membres. Ce chiffre s'est élevé plus tard à 70, mais je dois vous dire que parmi ces réponses certaines nous sont parvenues aussi tard que la semaine dernière. En outre, malgré les grands efforts du secrétariat, certaines réponses que nous espérions de pays connus pour leur expertise dans certains des domaines qui nous intéressent ne nous sont pas parvenues. La raison est peut-être que les gouvernements n'ont pas encore tourné leur attention vers cette initiative particulière des Nations Unies, préoccupés qu'ils sont par les problèmes quotidiens auxquels il leur faut faire face dans le domaine énergétique.

Je suis heureux de vous dire que deux de ces groupes techniques d'experts se sont maintenant réunis au cours de cette dernière quinzaine. Le premier, le Groupe sur l'énergie des mers, s'est réuni au siège de l'UNESCO, à Paris, du 5 au 9 novembre, et le second, sur l'énergie éolienne, au siège de l'Organisation météorologique mondiale à Genève, du 12 au 16 novembre. Je me réjouis d'être en mesure de vous dire que ces deux groupes ont confirmé tous nos espoirs par le degré élevé de l'expertise de leurs membres et le précieux échange d'informations et d'idées entre les participants, ainsi que par leurs conclusions préliminaires quant à ce qui est techniquement possible maintenant et ce qui ne pourrait être envisagé de façon pratique que dans les années 1990 ou après l'an 2000.

Je dois avouer que les résultats de ces deux premières réunions de groupes techniques d'experts m'ont à la fois rassuré et rempli d'optimisme. Je me sens rassuré parce que la préparation de ces réunions avait requis relativement beaucoup de temps. Quant à l'optimisme, il provient du fait que le travail accompli par ces deux groupes d'experts a répondu à nos meilleurs espoirs relativement au fonctionnement du mécanisme préparatoire choisi.

Ces deux groupes d'experts ont délimité les domaines qui méritent une exploration prioritaire et une application pratique avec l'adaptation appropriée aux conditions des pays en développement. Ils sont également parvenus à définir le

---

1/ Voir E/1979/C.1/SR.18.

travail qui peut et devrait être entrepris avant leur seconde réunion, de même qu'ils ont précisé les paramètres dans le cadre desquels leurs conclusions finales seront formulées quand ils se réuniront dans une année sur la base des informations rassemblées entre temps.

Le Groupe technique d'experts sur l'énergie des mers, par exemple, a examiné non seulement les sources majeures telles que l'énergie du gradient thermique de la mer qui étaient spécifiquement mentionnées dans la résolution 33/148, mais également des sources d'énergie connexes telles que celles relatives aux courants océaniques et à la salinité. Les membres du Groupe sont parvenus à la conclusion que des recommandations pour assister les gouvernements dans l'évaluation de leurs sources d'énergie des mers et la localisation de ces sources étaient possibles et devraient être mises au point. Tous les experts de ce groupe se sont engagés à faire en sorte que les connaissances acquises grâce à la recherche et aux expériences entreprises dans ce domaine par leurs gouvernements respectifs soient mises à la disposition des organismes responsables de la préparation de la Conférence. Enfin, le Groupe a réussi à définir les questions plus générales, telles que le financement ou l'échange d'informations, qui devraient être étudiées de façon intégrée, en même temps qu'il a formulé lui-même des observations préliminaires sur ces questions. Je voudrais à cet égard remarquer que si les membres de la Commission le jugeaient utile, il serait possible de mettre à leur disposition le rapport du Groupe technique d'experts sur l'énergie des mers, qui est disponible en anglais. Par contre, le Secrétariat ne serait pas en mesure de distribuer aux délégations à cette session le rapport du Groupe technique d'experts sur l'énergie éolienne, qui a terminé ses travaux le vendredi 16 novembre, au soir. Ce rapport, bien que final, n'existe à l'heure actuelle que sous forme de texte qui reste à mettre au point.

Je sais que beaucoup de délégations se sont inquiétées de l'état du processus préparatoire et ont commencé à se sentir justifiées dans leur impression que peu de choses ont été accomplies. C'est nous, au Secrétariat, qui sommes jusqu'à un certain point responsables de cet état de choses, qui découle en partie de l'absence d'informations. Mais je soutiens également que les délégations des Etats Membres partagent avec nous cette responsabilité. Nous pensons que l'une des explications possibles de cette situation est l'absence d'un large programme d'information concernant la Conférence. Les délégations se souviennent certainement qu'une demande préliminaire formulée par le Secrétariat l'année dernière a été rejetée par l'Assemblée. C'est par conséquent avec soulagement que j'ai vu le paragraphe 12 du dispositif du projet de résolution A/C.2/34/L.18, introduit récemment 2/au sein de la Commission par le représentant de l'Inde au nom du Groupe des 77, mettre l'accent sur la question de l'information. Je pense en effet que si nous ne rendons pas les gouvernements et l'opinion publique des Etats Membres conscients de ce que nous faisons et de ce que nous espérons faire, et si nous ne pouvons nous assurer ainsi leur soutien à nos efforts, nous aurons manqué de relever l'un des défis majeurs de cette Conférence.

Nous nous sommes également ressentis de l'absence de vues des gouvernements au sujet du processus préparatoire durant ces derniers mois, quand nous nous efforcions d'explorer et de clarifier les ramifications du mandat général qui nous

a été donné par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/148. Je sais que des problèmes politiques ont détourné une grande partie de l'attention de tous vers d'autres questions, d'autres aspects de la Conférence, à la fois au cours de la dernière session de l'Assemblée générale et lors de cette session-ci. Ce serait sans doute un soulagement pour moi-même et mes collègues le jour où nous pourrions soumettre nos idées et avec lequel nous pourrions discuter de façon détaillée les difficultés ou les obstacles tels que nous les voyons, et duquel nous pourrions solliciter et obtenir des conseils au sujet des options ou des processus auxquels nous devrions consacrer nos efforts. A titre d'exemple, plusieurs organes régionaux ont manifesté leur intérêt pour des réunions préparatoires régionales, mais en l'absence d'instructions précises soit de la part de l'Assemblée générale, soit de la part du Conseil économique et social, il est impossible au Secrétariat de prendre en considération une telle proposition. Les avis diffèrent quand il s'agit de savoir si dans ce domaine l'exemple des conférences passées peut être suivi. Ce qui est certain c'est qu'en l'absence d'un organe intergouvernemental préparatoire avec lequel nous pouvons échanger des idées, nous, au Secrétariat, ne pouvons même pas étudier de façon sérieuse les formules héritées du passé.

De plus, dans son mandat de l'année dernière l'Assemblée générale a fixé le cadre général dans lequel nous étions appelés à travailler, sans nous fournir toutefois des instructions claires ou spécifiques concernant une vaste gamme d'implications importantes découlant de la question générale qui nous préoccupe. C'est ainsi qu'il nous est demandé au paragraphe 4 du dispositif de la résolution 33/148 de nous concentrer sur les questions relatives à la mise au point et au transfert de la technologie, à l'échange d'information et au financement, et dans les nouvelles propositions budgétaires je me propose de soumettre des demandes pour engager du personnel pour le secrétariat de la Conférence, ainsi que des consultants, et faire face aux dépenses des groupes d'experts, tout cela dans le but de nous attaquer sérieusement à des questions si vastes et si complexes.

Mais quand l'Assemblée, dans le cinquième paragraphe du préambule de la résolution 33/148 se déclare "Consciente qu'il importe d'accroître la capacité industrielle des pays en développement", il est légitime de se demander jusqu'à quel point elle veut que nous allions dans la définition des besoins énergétiques des pays en voie de développement tels qu'envisagés par la Déclaration de Lima concernant le développement et la coopération industriels 3/. Combien de temps, d'efforts et de ressources devrions-nous consacrer dans le cadre des préparatifs en vue de la Conférence à l'examen de cette question au niveau national, sous-régional, régional ou global ? Nous avons eu des discussions avec nos collègues de l'ONUDI à ce sujet et nous sommes en train d'envisager une grande réunion d'experts sur l'importance des sources d'énergie nouvelles renouvelables pour le développement industriel. Mais notre tâche serait grandement facilitée si un organe intergouvernemental pouvait nous aider à la définir.

Il est clair également que les aspects environnementaux de diverses sources d'énergie nouvelles et renouvelables sont à prendre sérieusement en considération, par exemple, dans l'usage massif des schistes bitumeux et des sables asphaltiques

---

3/ Voir A/10112, Chap. IV.

ou la tourbe. Nous savons par ailleurs que ce sont là des questions politiques sur lesquelles il n'existe pas d'accord et qui suscitent des prises de position chargées de fortes émotions, soit en faveur d'une maximalisation de l'autosuffisance au moyen de la production d'énergies locales, soit en faveur d'une évaluation stricte du coût environnemental impliqué dans la détermination des objectifs sur lesquels doit porter une action prioritaire. Heureusement, nous pouvons compter sur les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans ce domaine. En effet, le PNUE doit, dans quelques semaines, fournir au secrétariat de la Conférence un document de travail sur la relation entre sources d'énergie nouvelles et renouvelables et environnement, document qui sera examiné par un groupe technique d'experts qui se réunira au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok, en janvier 1980.

La situation n'est pas aussi claire quand il s'agit de la sphère des considérations sociales. Le problème de l'impact social de telle ou telle option va devoir être examiné d'une façon ou d'une autre, car outre les changements dans les habitudes sociales et les emplois de temps qu'implique le fait de compter par exemple sur les fours solaires, il faudrait tenir compte, à l'autre bout de l'échelle, des réactions psychologiques qu'implique le fait de compter sur l'énergie des animaux de trait ou même peut-être l'énergie des moulins à vent si ceci est perçu comme retour en arrière. D'autres aspects sociaux sont moins complexes. En tout état de cause, nous avons, en accord avec l'UNESCO, pensé qu'il faudrait examiner, dans le cadre de la Conférence, le problème de l'éducation et de la formation d'un personnel qualifié, car il est évident que l'un des obstacles majeurs à l'optimisation dans les pays en voie de développement de l'usage des technologies disponibles dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, réside et résidera dans l'absence de personnel qualifié dans ces domaines, qu'il s'agisse d'énergie géothermique, de l'exploitation des ressources de la tourbe, ou de l'énergie de la mini-hydraulique. Mais quelles sont exactement les données du problème? Jusqu'à quel point forme-t-il un obstacle, chez les pays en voie de développement en particulier, qui souffrent considérablement à l'heure actuelle de la crise d'énergie, sur leur chemin vers l'auto-suffisance énergétique en utilisant les ressources locales et en important la technologie adéquate? Nous n'en savons rien et je doute que beaucoup de pays en sachent davantage sur l'importance de ce facteur. Alors, quel degré d'attention devrions-nous lui accorder dans le processus préparatoire de la Conférence? Si nous ne le prenons pas suffisamment en considération, toutes les évaluations techniques de faisabilité quant à l'exploitation des diverses sources disponibles ne se révéleraient-elles pas de peu d'intérêt, en termes pratiques, pour aider individuellement des pays à avancer effectivement dans la voie de la satisfaction de leurs besoins au moyen de ces sources nouvelles et renouvelables? J'espère que vous ne manquerez pas de prodiguer vos conseils sur cette question au cours de ce débat ainsi que plus tard au sein du Comité préparatoire, afin que nous puissions voir les choses de manière un peu plus claire. Jusqu'à quel point devrions-nous nous pencher sur la question des populations rurales en tant qu'objectif séparé dont les besoins pourraient être satisfaits par une combinaison de sources d'énergie décentralisées telles que l'énergie éolienne, solaire, mini-hydraulique, la biomasse et l'énergie des animaux de trait? Il y a là sans doute des problèmes qui diffèrent de ceux que pose l'examen des sources d'énergie propres à l'industrialisation, au transport urbain ou de longue distance ou à des systèmes nationaux centralisés d'énergie? C'est là une question de principe sur laquelle les vues diffèrent.

Deux sources d'énergie ont été désignées l'année dernière comme ne nécessitant pas d'examen par un groupe technique. Dans le cas de la tourbe, le Gouvernement finlandais s'est généreusement engagé à entreprendre une étude pour la Conférence sur cette question et de consulter à cet effet les principaux usagers de la tourbe, en particulier l'Union soviétique, l'Irlande, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et le Royaume-Uni. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier publiquement la délégation finlandaise pour les initiatives de son pays dans ce domaine.

Avons-nous, par contre, vu juste l'année dernière dans notre évaluation de l'importance et de la complexité que représente l'énergie des animaux de trait? Jusqu'à quel point les expériences et les possibilités des pays et des régions sont-elles différentes à cet égard? Existe-t-il, alors que nous l'ignorons, un fond de recherche, de connaissances et d'idées sur la manière dont il faudrait procéder pour porter au maximum la production à partir de cette source d'énergie largement disponible, mais qui a été longtemps négligée par les politiques gouvernementales en tant que secteur traditionnel de l'économie? Nous avons commencé à revoir nos idées sur la question en consultation avec un expert indien très qualifié, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui se chargeront de suivre l'examen de fond pour ce qui est de ce projet. Mais là aussi, notre tâche serait facilitée si nous pouvions profiter des conseils du Comité inter-préparatoire.

Monsieur le Président, je ne soulève pas ces questions, soyez-en assuré dans le but de détourner du Secrétariat les critiques légitimes qui lui sont adressées pour ses insuffisances propres, mais simplement pour attirer l'attention des délégations sur quelques-unes des difficultés auxquelles ce processus préparatoire a dû faire face dans sa phase initiale. Je m'arrêterai sur d'autres problèmes plus tard mais je voudrais à ce point faire les remarques suivantes.

Le secrétariat de la Conférence est très conscient du fait que cette conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables doit s'efforcer de répondre à la fois aux besoins des pays développés comme à ceux des pays en voie de développement. Pour réaliser cet objectif, nous essaierons par exemple de créer un corpus d'informations basées sur le travail fait dans les pays développés et les pays en voie de développement et de susciter un consensus de l'opinion publique au sujet de ce qui est techniquement faisable, économiquement viable et socialement supportable. Les résultats des enquêtes et des études de grande envergure qui sont entreprises à l'heure actuelle dans le contexte du processus préparatoire seront certainement utiles pour aider les pays industrialisés, autant que les pays en voie de développement, à résoudre les problèmes immédiats. Il est probable que ce qui est techniquement possible pour des pays hautement industrialisés jouissant d'une base très forte de personnel qualifié, de moyens de recherche et d'action adéquate, ne le serait pas pour un petit pays en voie de développement. Mais beaucoup d'entre nous qui résident dans les pays où se trouve le siège des diverses organisations des Nations Unies ne savent que trop que les problèmes auxquels la Conférence essaie de s'attaquer sont des problèmes qui préoccupent considérablement les pays du Nord. Je m'arrête sur ce point,

/...

parce que la résolution 33/148 met l'accent en particulier sur les besoins des pays en voie de développement, et nous-mêmes, dans nos discussions, et dans nos déclarations, nous tendons souvent à orienter nos réponses vers les besoins de ces pays parce qu'ils sont potentiellement si sérieux vu leurs conditions économiques. Leur situation énergétique est si grave, que nous la considérons du point de vue de leur commerce extérieur et de leur balance des paiements, ou du point de vue de leurs efforts pour créer des conditions de bien-être économique social au profit d'une plus grande partie de leur population, ou encore du point de vue de leurs efforts pour se libérer du joug intenable du sous-développement au moyen de l'industrialisation, au moyen de meilleures productions agricoles, ou au moyen de toutes autres formes que peut prendre la bataille pour le développement. Nous savons que le développement rapide de sources d'énergie nouvelles et renouvelables est d'une importance cruciale pour la réalisation des espoirs d'un grand nombre de pays en voie de développement.

Je voudrais toutefois assurer les membres de cette Commission que tout au long de ce processus préparatoire le Secrétariat demeurera conscient de l'étendue totale des problèmes des pays développés comme de ceux des pays en voie de développement, problèmes auxquels cette conférence est supposée apporter des réponses.

Monsieur le Président, vous avez indiqué que l'introduction si tôt du projet de résolution auprès de cette Commission dans le cadre du point de l'ordre du jour discuté vise à orienter le débat de la Commission vers les questions soulevées dans le projet de manière à faciliter la tâche de la Commission si elle voulait déjà prendre des décisions sur la question. J'espère que le rapport du Secrétaire général (A/34/585), qui n'était pas encore publié quand le projet de résolution a été introduit, de même que les questions sur lesquelles je me suis arrêté dans ma déclaration, feront l'objet de commentaires par les délégations de manière à ce que nous puissions profiter des clarifications qui pourraient être apportées à un certain nombre de points de principe, évidemment autant que cela est possible à ce stade.

Je voudrais aborder maintenant quelques problèmes qui, bien que "terre à terre", ont d'importantes conséquences sur notre capacité de préparer adéquatement une conférence d'une si grande portée. L'année dernière l'Assemblée générale avait autorisé, en supplément, la création d'un poste de haut niveau pour diriger le Secrétariat de la Conférence, d'un D-1, de quatre P.5 et d'un éditeur technique au niveau P.3.

L'épine dorsale de cette équipe devait être constituée par les quatre P.5 qui devaient se consacrer aux différentes sources d'énergie et aux groupes techniques correspondants. En grande partie, à cause de la nature hautement technique de ces postes, il n'a été possible de recruter qu'un seul P.5 et ceci depuis un mois seulement (il s'agit d'un expert en biomasse). Deux autres experts, l'un pour l'énergie solaire et l'autre pour l'hydrologie, ont finalement refusé notre offre au cours de ces deux derniers mois. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, lors de l'examen de la demande préliminaire pour huit spécialistes



au niveau P.5, considère que l'expertise disponible au Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports devrait suffire à satisfaire la moitié de ces besoins. Comme dans le passé, nous continuerons à nous appuyer sur la capacité substantive du Centre en matière d'énergie. Mais la réalité est que le personnel technique du Centre est déjà pleinement occupé, qu'il s'agisse de tâches comme la préparation d'un important symposium sur la houille qui vient d'avoir lieu en Pologne, la préparation des rapports pour le Comité des ressources naturelles, ou encore le soutien technique et l'exécution de projets de coopération technique. Cela veut dire qu'en fait la tâche est échue à quelques fonctionnaires qui ont eu à travailler en permanence des soirées et des week-ends entiers. Quelque soit le dévouement et le talent apportés par ces fonctionnaires, je pense que vous admettez comme moi qu'une telle pratique de la double fonction ne peut constituer un système adéquat et durable dans ce long processus que représente la préparation de la Conférence. Les bureaucraties sont peut-être quelque peu similaires à des machines, mais il n'en demeure pas moins que des individus continuellement surmenés finissent soit par s'effondrer soit par produire un travail de moindre qualité. Ni l'une ni l'autre de ces alternatives ne me paraît acceptable. Permettez-moi d'ajouter en toute franchise que le sentiment largement répandu que tout ce qui est nécessaire au Secrétariat c'est de travailler un peu plus s'avère faux, tout au moins dans le cas présent.

En ce qui concerne l'avenir, je suis sérieusement préoccupé par certaines règles et procédures qui risquent d'entraver le processus préparatoire. Par exemple, l'Assemblée tend à automatiquement diminuer de moitié des prévisions budgétaires pour les nouveaux postes pour tenir compte des retards de recrutement; c'est ainsi que l'on considère qu'en moyenne la plupart des postes prévus pour une année donnée ne seront pas recrutés avant le 1er juillet. Notre expérience de cette année et l'expérience générale aux Nations Unies en effet indique qu'il ne serait pas étonnant que certains postes demandent neuf mois pour pouvoir être remplis. Nous ferons certes tout en notre pouvoir pour démentir ces délais, mais sans nous faire d'illusions. Si ces délais, en effet, se révèlent exacts, cela aura les plus graves conséquences sur le calendrier qu'il nous faut respecter et qui prévoit que les documents pour la Conférence doivent être soumis pour reproduction au plus tard le 31 mai 1981.

Monsieur le Président, je vous ai parlé de l'usage que nous faisons de l'expertise disponible dans les pays membres et je vous ai parlé également des efforts de coopération qui sont entrepris par le système des Nations Unies. Il y a toutefois deux autres réseaux d'expertise majeurs que l'Assemblée générale, dans le paragraphe 10 du dispositif de sa résolution 33/148, nous a prié de prendre en considération. Il s'agit évidemment, d'une part, des organismes non gouvernementaux qui jouissent d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et d'autre part, des organisations intergouvernementales. Il faut souligner à cet égard que le paragraphe 9 du dispositif du projet de résolution A/C.2/34/L.18 précise que l'on devrait solliciter les contributions des organisations intergouvernementales régionales intéressées.

/...

Le secrétariat de la Conférence a déjà, cette année, participé à des réunions d'organisations non gouvernementales sur l'énergie solaire, la tourbe et l'énergie géothermique, et nous comptons continuer à tirer profit de cette source de recherche et d'expertise. Nous entendons renforcer et donner un caractère systématique à nos relations avec la communauté des organismes non gouvernementaux actifs dans ce domaine, car cela constituerait une forme très précieuse de contacts avec la communauté des experts.

S'agissant des organisations intergouvernementales, mes collègues du secrétariat et moi-même sommes très conscients de l'importance de l'apport que le processus préparatoire de la Conférence pourrait retirer du travail de ces organisations. J'ai moi-même rendu visite, l'été dernier, au secrétariat de la Communauté économique européenne à Bruxelles, et j'espère, si l'organisation du travail de l'Assemblée générale relativement à la question qui fait l'objet de notre débat le permet, participer à la réunion des Ministres latino-américains de l'énergie qui sera organisée dans le cadre de l'Organisation latino-américaine de l'énergie et qui doit se tenir à Panama du 10 au 12 décembre 1979 pour discuter d'un plan régional d'action concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

On nous a souvent demandé comment nous envisagions la coordination de notre travail avec celui en cours des organisations intergouvernementales et dont les formes sont multiples. Nous sommes au courant, par exemple, du travail fait dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que dans le cadre du Conseil scientifique du Commonwealth. Nous sommes également au courant du travail qui se fait au sein de diverses organisations intergouvernementales, globales, régionales, ou sous-régionales.

Nous savons très bien que ces travaux s'enrichissent de contributions nationales faites par quelques uns des pays les plus hautement avancés dans ce domaine, dans un cadre de rapports très féconds entre pays. La tâche qui nous attend dans ce domaine est si grande, si l'on veut relever le défi, que le secrétariat de la Conférence est convaincu de la nécessité de jeter les bases d'arrangements adéquats pour pouvoir rester au courant de tout ce qui se fait sous les auspices des diverses organisations intergouvernementales actives dans ce domaine, et cela dans le but de coordonner nos efforts respectifs pour le bien optimum des Etats Membres. Je voudrais assurer la Commission que j'attache une très grande importance à cette question, et j'aimerais que la Commission sache que j'ai reçu les assurances nécessaires de la part de beaucoup d'organisations intergouvernementales quant à leur volonté de coopération avec la Conférence.

Les problèmes auxquels nous devons faire face pour l'accomplissement de la grande tâche qui nous a été confiée par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/148 sont énormes et nombreux, ainsi que je l'ai indiqué. Mais je voudrais que vous sachiez notre engagement, mes collègues du secrétariat et moi-même, à les confronter, les résoudre et les dépasser. Je sais que dans cette tâche je peux compter

/...

sur l'entière coopération des organisations des Nations Unies. Beaucoup de délégations, d'autre part, nous ont signifié leur soutien entier à nos efforts pour relever le défi. Tout cela me rassure sur nos chances de succès, si bien que je suis convaincu qu'avec le soutien de tous nous parviendrons à relever tous les défis qui nous attendent sur la voie de la réalisation des objectifs de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

La Commission a devant elle le projet de résolution A/C.2/34/L.18, qui lui a été soumis dans le cadre du point de l'ordre du jour qui forme l'objet de nos débats. Si cela était souhaitable, je serais prêt à faire les commentaires nécessaires sur les éléments pertinents du projet à un stade ultérieur des travaux de la Commission en tenant compte bien entendu de tout développement susceptible de se produire au cours du processus de consultations informelles qui a cours actuellement.

-----